



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement de TOURS
Canton de VOUVRAY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 3 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 3 juillet, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal convoqués le 27 juin 2025, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Christian DRUELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 15	Christian DRUELLE, Christine BERENGUER, Christophe DAMOUR, Ajete DESLIS, Liliane DALONNEAU, Laetitia DIFRAYA, Françoise RICHARD, Gilberte BAUMANN, Marie-Eve GAPIN, Olivia ETIENNE, Damien COCHARD, Patrick DELETANG, Vanessa BECHET, Marc PIGEON, Elisabeth GANDEMER.
Absents avec pouvoir : 4	Jean-Michel BIZET a donné pouvoir à Christian DRUELLE, Véronique VEAU a donné pouvoir à Christine BERENGUER, Christophe MANCEAU a donné pouvoir à Christophe DAMOUR, Dominique GOURDON a donné pouvoir à Vanessa BECHET.
Absents non représentés : 8	Jean-François TRAINSON, Philippe BARROUX, Floriane MARINA, David GUIOT, Stéphanie AK, David MILLARD, Patrick ETESSE, Claudine DESMARES.
Votants : 19	A été élue secrétaire de séance à l'unanimité : Christine BERENGUER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Délibération n° 2025-36

Approbation de la convention de mutualisation de la police municipale entre les communes de Notre Dame d'Oe et de Chanceaux-sur-Choisille

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les communes voisines de Notre Dame d'Oe et de Chanceaux-sur-Choisille ont souhaité créer par voie de convention un service mutualisé de police municipale dite « police municipale pluricommunale » afin de s'organiser de manière efficace et de se doter de moyens suffisants.

La police municipale pluricommunale est une forme de mutualisation des polices municipales qui s'opère entre plusieurs communes en dehors de toute intervention d'une intercommunalité. Le territoire d'exercice des missions des agents de police municipale devient le territoire de plusieurs communes.

Les communes de Notre Dame d'Oe et de Chanceaux-sur-Choisille ont donc conclu une convention de mutualisation de la police municipale afin de mettre en place ce service et de définir les conditions d'emploi des agents, leurs missions, l'organisation du service, les équipements et les modalités de répartition financière des charges, qui a été approuvée par délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2020.

Cette convention de mutualisation établie pour une durée d'un an, avec reconduction tacite, dans la limite de trois ans maximum est arrivée à terme. Il convient donc d'en conclure une nouvelle.

Vu le projet de convention de mutualisation de la police municipale entre les communes de Notre Dame d'Oe et de Chanceaux-sur-Choisille, annexé à la présente délibération ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré :

- APPROUVE la convention de mutualisation de la police municipale entre les communes de Notre Dame d'Oe et de Chanceaux-sur-Choisille, d'une durée de trois ans.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

-PRECISE que les crédits nécessaires à la mise en place et au fonctionnement de ce service seront inscrits aux budgets 2025 et suivants.

ADOpte A L'UNANIMITE

La Secrétaire de séance,

Christine BERENGUER.

Pour extrait certifié conforme,
Chanceaux-sur-Choisille, le 3 juillet 2025,

Le Maire,

Christian DRUELLE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique.